

ARRETE n° 22-AT-0979
PROROGEANT L'ARRETE
22-AT-0811

LE MAIRE DE LA VILLE DE NANTERRE.

Portant réglementation du
stationnement
rue de Verdun
du 21/10/2022 au 06/12/2022

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1
à L. 2213-6

Vu l'arrêté n°22-AT-0811 en date du 01/09/2022,

Votre correspondant :

Considérant que les travaux ne sont pas terminés,

SERVICES TECHNIQUES
Direction INFRA -PP/NB
Tel : 01.47.29.50.50
Fax : 01.47.29.48.22

ARRÊTE

Article 1 : Les dispositions de l'arrêté 22-AT-0811 du 01/09/2022, portant réglementation de la circulation du 1 au 3 rue de Verdun sur 3 places, sont prorogées jusqu'au 06/12/2022.

Article 2 : Monsieur MAZE (ERTP) est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.



NANTERRE, le 18 Octobre 2022

Le Maire de NANTERRE

Patrick JARRY

DIFFUSION:

COMMISSARIAT DE POLICE
Régie ASVP (MAIRIE DE NANTERRE)
Monsieur MAZE (ERTP) nathalie.lejeune@ertp75

Conformément à l'article R.421-1 du code de la justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.